

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE DE L'USINE DE FABRICATION DE PÂTE A PAPIER
EXPLOITÉE PAR FIBRE EXCELLENCE ET DU CENTRE DE COMPOSTAGE DE BOUES
EXPLOITÉ PAR SEDE ENVIRONNEMENT SUR LA COMMUNE DE TARASCON
RÉUNION DU 28 NOVEMBRE 2018**

Ouverture de la séance à 9 h15

Monsieur le sous-préfet ouvre la séance de la quatrième réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de FIBRE EXCELLENCE et de SEDE ENVIRONNEMENT à Tarascon.

Monsieur le sous-préfet propose l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du procès-verbal de la précédente réunion du 15 mars 2018
2. Présentation de l'usine SEDE avec 2 interventions avant échanges : l'exploitant et la DREAL
3. Présentation de la situation de Fibre Excellence Tarascon avec 3 interventions : l'exploitant, la DREAL et un trinôme composé de l'ARS, AtmoSud et Santé publique France
4. Conclusions

Des diaporamas de présentation vont être diffusés en séance en accompagnement des 3 premiers points. Leur version papier a été remise aux participants.

M. le sous-préfet : Pour répondre à une demande de report de la commission reçue par mail hier à 21h30 d'un membre de la commission n'ayant pas reçu l'invitation, il n'est pas envisageable de reporter cette réunion compte tenu des plannings de chacun, de la circulation difficile, etc.... Ce mail sera annexé au PV de ce jour et une réponse y sera apportée.

Avant de débiter les interventions, je propose de faire un appel de présence afin de s'assurer de la bonne représentation des membres :

La liste des participants est annexée au procès-verbal.

Se sont excusés : le centre de détention de Tarascon, le SYMADREM, la préfecture du Gard, la société de la protection de la nature, la DIRECCTE, les représentants du quartier Marly et le Conseil Départemental.

1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CSS DU 15 MARS 2018

M. le sous-préfet : Avant l'adoption du procès-verbal de la précédente réunion, y a-t-il des prises de paroles ?

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : Nous aurions souhaité avoir les informations chiffrées des analyses réalisées 14 jours avant la CSS afin de mieux se préparer.

M. le sous-préfet : Nous prenons note de votre demande et y apporterons une réponse.

Mme BLANC, *FNE 13* : Pourrions-nous recevoir le compte rendu définitif quelques jours avant la réunion pour se préparer et poser les bonnes questions ?

M. le sous-préfet : Le compte-rendu ne peut être définitif que lorsqu'il est validé en séance. Le projet est envoyé 14 jours avant la CSS et tient compte de toutes les modifications et corrections demandées. Y a-t-il d'autres prises de parole ?

M. CATHELAN, *Ligue de défense des Alpilles* : Avant de parler des projets 2019, j'aurais souhaité savoir si les objectifs 2018 ont été atteints ?

M. le sous-préfet : Cela fait partie des sujets que nous allons aborder en toute transparence. Y a-t-il des remarques à faire sur le PV ? Il est important d'évoquer les points qui ne conviennent pas sur le PV pour en parler lors de la prochaine réunion.

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : Concernant les chiffres communiqués lors de la dernière CSS, les dépassements du four à chaux nous interpellent et rien n'a été fait depuis.

M. le sous-préfet : Nous allons également en parler. L'intérêt de cette commission est d'échanger, de vous transmettre tous les documents en notre possession avec la DREAL et l'industriel. Je rappelle que nous préférons vous transmettre des documents aboutis en séance plutôt que des documents nécessitant des corrections. Notre objectif est de les examiner et d'avoir des échanges pertinents.

Y a-t-il des observations sur le procès-verbal ?

LE PROCÈS-VERBAL DU 15 MARS 2018 EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ
--

2. PRÉSENTATION DE L'USINE SEDE ENVIRONNEMENT

2.1. INTERVENTION DE M. PEROT, DIRECTEUR RÉGIONAL DE SEDE

M. PEROT, *Directeur Régional SEDE* : Nous allons débiter par des travaux importants prévus en 2019 qui sont les réparations de l'impact de la corrosion sur les toitures à la suite d'un contentieux avec le constructeur pour lequel l'expertise judiciaire a abouti.

➤ **L'amélioration du traitement des odeurs :**

Dans l'annexe, nous avons croisé les données d'AtmoSud concernant l'évolution des gênes et plaintes de 2010 à 2017, avec nos travaux réalisés sur site, qui permettent de constater les impacts positifs sur la réduction des plaintes :

- 2010 : travaux sur la partie maturation.
- 2012 : extension du bio filtre.
- 2014 : construction d'un bâtiment de 7 000 m² pour le confinement des composts qui a permis de réduire significativement les odeurs notamment au niveau du centre pénitencier.

On constate depuis 2017 une augmentation des gênes. En collaboration avec AtmoSud, nous allons analyser les causes et mettre en place des actions.

Par ailleurs, nous avons conduit de nouvelles actions d'amélioration :

- Octobre 2018, mise en place d'une turbine d'aération du bassin de 2 000 m³ récupérateur des eaux de voiries situé à l'arrière du bâtiment qui oxygène le bassin.
- La semaine dernière, mise en place de turbines neutralisantes d'odeurs entre les 2 bâtiments de maturation de stockage.

➤ **Prévisions :**

- Intervention prochaine d'une société extérieure pour une étude des odeurs sur l'ensemble du site.
- Changement du bio filtre planifié début 2019 (changement tous les 3-4 ans).
- Nouvelle sensibilisation de la population sur l'importance des signalements de gênes pour analyse et amélioration de notre conduite d'exploitation. Les résultats nous seront communiqués au fur et à mesure par AtmoSud.
- Expertise des sociétés OLENTICA et KLEARIOS en cours pour une analyse des postes générateurs d'odeurs ainsi que des propositions techniques.

En mars 2018, une nouvelle demande d'autorisation a été déposée pour donner suite à une mise en demeure de la DREAL sur 2 rubriques non indiquées concernant l'activité de transit de déchets. Par ailleurs, cela est aussi nécessaire en raison de nombreuses évolutions concernant :

- la nomenclature, changements des rubriques.
- de nouvelles activités :
 - le déconditionnement des pains de laine de roche pour répondre aux demandes des producteurs de légumes hors sol (cultures sous serres).
 - le déconditionnement des biodéchets : nouvelles lois obligeant le traitement des déchets organiques concernant les cantines, restaurants et GMS.
 - le transit des déchets verts, une activité très hétérogène sur l'année. Dans le cas d'un excédent, les déchets verts sont broyés puis transférés vers un autre site de compostage. Ils sont également utilisés depuis peu pour la fabrication de biomasse pour approvisionner les chaufferies industrielles.
 - la fabrication de compost à partir de produits non prévus par la norme. Nous avons des demandes de chaufferies de collectivités pour réceptionner leurs cendres issues de chaudière biomasse qui sont très riches en potasse. Nous souhaiterions les utiliser pour compléter nos composts et les valoriser dans le cadre d'un plan d'épandage (car non prévu par la norme 44095).
- Les infrastructures : mise à jour nécessaire pour donner suite aux divers changements.
- La répartition des tonnages par catégories : redéfinition des quantités par catégorie.

M. le sous-préfet : Je propose que la DREAL intervienne pour sa présentation puis nous pourrions échanger.

2.2. INTERVENTION DE LA DREAL – M. SAÏFI

M. SAÏFI, inspecteur DREAL PACA : Bonjour à tous, je suis inspecteur chargé du suivi du site de la SEDE à Tarascon.

➤ **Rappel des actions de contrôle des installations classées réalisées par la DREAL :**

- Actions d'instruction sur pièces :
 - dossier de demande d'autorisation environnementale,
 - mise à jour d'études de dangers,
 - études de réduction du risque,
 - dossiers de modifications.
- Actions d'inspection sur le terrain programmées, inopinées ou circonstanciées.

➤ **Présentation de la situation administrative du site :**

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé en mars 2018. La demande comprenant notamment :

- la régularisation des activités de transit et de broyage de déchets verts et de déconditionnement de déchets non dangereux,
- une demande d'extension de capacité pour atteindre 120 000 tonnes.

Comme indiqué par M. PEROT, cette demande fait suite à un arrêté de mise en demeure du 24 juillet 2017 après avoir constaté, lors d'une inspection, des nouvelles activités non autorisées par l'arrêté préfectoral d'autorisation.

L'instruction est en cours avec une première demande de compléments envoyée. Une seconde est en cours et va prochainement être envoyée.

➤ **Contrôles réalisés depuis la dernière CSS du 25 septembre 2017 :**

- Inspection du 16 octobre 2018 avec 6 écarts formulés :
 - dépassements volume autorisé en termes de déchets entrants et sortants.
 - dossier d'acceptation préalable manquant.
 - contrôle de l'admission des déchets sur site non-conforme à l'arrêté préfectoral.
 - absence d'attestation d'agrément sous-produits animaux de catégorie 2.
 - dispositions techniques pour l'envol de poussière et odeur.

Un nouvel écart a été formulé concernant le transfert transfrontalier des déchets suite aux questionnements de l'industriel.

Suite à ces constats, des suites administratives sont en cours.

Avez-vous des questions ?

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : Lors des dernières CSS, la demande de confinement avait été formulée, ce qui a été fait.

A ce jour, nous comprenons que vous développez l'activité de déchets verts, qui a augmenté jusqu'à 120 000 tonnes, et que vous êtes toujours dans une position de dépassement.

Une question M. le sous-préfet. Est-il légitime d'étendre cette activité développée par SEDE ENVIRONNEMENT sur Tarascon sachant qu'il n'y a aucune traçabilité pour la collecte et connaissant les difficultés de gestion des boues de station d'épuration ?

On accepte que ce soit le traitement de la communauté de communes, mais je pense que la commune de Tarascon n'a pas vocation à recevoir tous les déchets de notre région. La répartition de gestion des déchets doit être faite dans chaque communauté de communes. Quelle est la contrepartie pour notre petite commune de Tarascon ?

La collecte de déchets verts peut se faire sur d'autres sites de SEDE.

M. PEROT, *Directeur Régional SEDE* : La raison d'un centre de compostage mis en place dans cette zone est la réutilisation de la matière organique pour les besoins agricoles, la Camargue et la vallée du Rhône étant des territoires agricoles très favorables. Un rappel concernant la COP 21 (Conférence Internationale sur le Climat) qui a fixé comme objectif prioritaire l'enrichissement des sols en matière organique pour lutter contre le réchauffement climatique (objectif 4 pour mille).

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : Vous traitez désormais les laines de roches qui sont du hors sol, c'est un autre domaine. On est très loin de l'agronomie et de nos composts qui doivent être bio correspondant aux certifications bio fixées par l'État. Hors, vous n'avez pas de traçabilité de tous les composts que vous recevez et assemblez avec vos normes qui s'adaptent à vous.

M. PEROT, *Directeur Régional SEDE* : Nous fabriquons des déchets verts 44051 conformes aux cultures biologiques.

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : Mais vous n'en avez pas la traçabilité.

M. PEROT, *Directeur Régional SEDE* : La traçabilité commence par l'analyse. Cela est prévu par les normes fixées par l'État.

M. CATHELAN, *ligue de défense des Alpilles* : Comment peut-on intégrer un produit hors norme dans la fabrication d'un compost, comme précisé dans la présentation de M. PEROT ?

M. PEROT, *Directeur Régional SEDE* : Si nous souhaitons intégrer, par exemple, les cendres de biomasse dans les composts, nous devons disposer d'un plan d'épandage pour le recyclage. Ce n'est pas réalisé à ce jour.

Mme BLANC, *FNE 13* : Cela manquait de clarté, nous avons l'impression que vous travailliez avec des produits hors normes.

M. SAÏFI, *inspecteur DREAL PACA* : Je tiens à préciser qu'il y a aujourd'hui des activités autorisées administrativement sur le site. Les activités évoquées font partie de la situation projetée qui est détaillée dans le dossier d'autorisation environnementale déposé.

M. VALETTE, *président de l'école du Petit Castelet* : Concernant l'impact visuel en traversant le Rhône, cela nuit au tourisme de la commune de Tarascon, serait-il possible d'implanter des cyprès pour essayer de cacher cette nuisance visuelle ?

M. le sous-préfet : C'est une de nos préoccupations avec l'odeur. Une étude va être lancée comme l'a précisé M. PEROT afin de permettre que cela s'intègre le mieux possible dans l'environnement ainsi que l'aspect odeur. Je laisse la parole à M. PEROT qui peut nous donner plus de détails.

M. PEROT, *Directeur Régional SEDE* : Effectivement, vous avez raison, l'aspect visuel est important. Nous allons étudier la question sachant que notre terrain s'arrête en bas de talus. Il faudrait agir de plus haut. Nous pouvons éventuellement prendre en charge un aménagement paysagé sur un terrain qui ne nous appartient pas. A voir avec CNR.

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : Tarascon ça pue !

M. SAÏFI, *inspecteur DREAL PACA* : Une mise à jour des odeurs a été demandée à l'industriel. C'est l'objet de l'étude en cours réalisé par OLENTICA qui va permettre d'identifier les sources d'odeurs afin que l'exploitant propose des solutions techniques concrètes. On ne peut dire que rien n'est fait.

M. le sous-préfet : Nous avons plusieurs objectifs à rendre compatibles car l'activité génère des emplois. Il est important de préserver la situation économique, tout en maintenant la santé, la qualité de vie des riverains et l'attractivité du territoire touristique. C'est pourquoi nous prenons en compte sérieusement vos remarques concernant le visuel et les odeurs qui sont des préoccupations importantes pour nous.

M. DUPERINI, *Vice-président SRE* : Serait-il possible de visiter le site ? Pour ma part, je serais intéressé sachant que le site grossit de semaine en semaine, de mois en mois. Cela est inquiétant, jusqu'où on va aller comme ça ?

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : Je demande la mise en place d'un contrôle des agriculteurs car il y a des agriculteurs peu scrupuleux concernant les quantités de l'utilisation des composts.

Mme BLANC, *FNE 13* : Il y a une présentation précise des activités mais l'information des quantités produites et la capacité du territoire est manquante. Je souhaite avoir des chiffres pour savoir comment fonctionne ce site et sur l'utilité de l'activité sur notre territoire. Est-on en surproduction ?

M. PEROT, *Directeur Régional SEDE* : Excusez-moi, je me permets de corriger, nous ne sommes pas dans le cadre d'un plan d'épandage car nos produits sont vendus en tant qu'amendements organiques répondant à une norme (44095 ou 44051). Les composts sont commercialisés à plus de 500 agriculteurs jusqu'à une distance de 80 km aux alentours du site. Il y a moins de 10 % des composts produits qui sont sur la commune de Tarascon.

M. le sous-préfet : Avant de donner la parole à M. CORREARD, M. PEROT, lors de la prochaine CSS, pourrions-nous avoir un état exact de vos commercialisations avec la volumétrie sur la commune de Tarascon ?

M. PEROT, *Directeur Régional SEDE* : Oui, nous pourrions vous donner un état de la commercialisation de nos composts par secteur.

M. CORREARD, *représentant de la commune de Tarascon* : Je me rappelle qu'il existe une charte à ce sujet. A-t-elle été remise aux agriculteurs par le maire ? A-t-elle été mise à jour ? Est-elle appliquée ? Les contrôles de la DREAL sont inutiles pour constater les tas, qui sont visibles en passant par la rocade. J'aimerais remettre en route cette charte et qu'elle soit appliquée par tous les agriculteurs. Je vous remercie.

M. SAÏFI, *inspecteur DREAL PACA* : Nous transmettrons la demande au service concerné. Concernant les plans d'épandage, ils sont réglementés. Il y a des règles à respecter en termes de quantité et zone de stockage. En termes de contrôle chez les agriculteurs, cela ne relève pas de la DREAL.

M. PEROT, *Directeur Régional SEDE* : En effet, cette charte a été élaborée en collaboration avec le maire de Tarascon et a été distribuée aux agriculteurs. Sur la commune de Tarascon, il n'y a pas de nouveaux agriculteurs. Oui nous pouvons la revoir ensemble.

M. le sous-préfet : Ce document traduit un volontariat partagé. Vous souhaitez remettre cette charte en vigueur, peut-être pourriez-vous de votre côté organiser une réunion avec les agriculteurs concernés et avec SEDE ENVIRONNEMENT pour constater concrètement le fonctionnement et les dysfonctionnements sur la commune ? Par la suite, et après des visites sur le terrain, nous nous rapprocherons de la chambre d'agriculture pour voir comment la faire évoluer.

M. CORREARD, *représentant de la commune de Tarascon* : Suite aux incendies, si j'ai bien compris, des tractopelles tournent jour et nuit autour de ses tas pour arroser les composts afin d'éviter des départs de feu. Est-ce que toutes les précautions sont bien prises pour éviter un même incendie ?

M. PEROT, *Directeur Régional SEDE* : Je pense qu'Étienne Buisson, qui est l'exploitant du site pourra vous répondre. La gestion de l'arrosage est une mesure préventive appliquée par tous les sites. Nous avons fait une réunion avec tous les sites de compostage de la région et le SDIS en février 2018, je laisse la parole à Étienne qui va énumérer les mesures définies avec le SDIS.

M. BUISSON, SEDE : Nous travaillons des matières beaucoup moins combustibles que du bois pur. Nous prenons sans cesse des précautions par arrosage et par diverses mesures pour diminuer les risques d'auto-combustion. L'auto-combustion est une combustion très lente démarrant à l'intérieur du tas qui se maîtrise bien. D'ailleurs, nous travaillons régulièrement avec le SDIS pour mieux maîtriser ce type d'incendie avec des exercices incendies réguliers.

M. DUPERINI, Vice-président SRE : Peut-on avoir une réponse sur la demande de visite du site ?

M. PEROT, Directeur Régional SEDE : Oui, c'est possible. On l'organisera.

En complément sur la provenance des déchets, nous avons aussi traité les excédents de déchets verts du SRE de Beaucaire.

M. le sous-préfet : Pas d'autres demandes de prise de parole concernant SEDE. Nous retenons la demande de visite.

Merci beaucoup. Je vous propose de passer au volet Fibre Excellence.

3. PRÉSENTATION DE L'USINE FIBRE EXCELLENCE

3.1. INTERVENTION DE M. CHARLES, DIRECTEUR DÉLÉGUÉ DE FIBRE EXCELLENCE

M. CHARLES, directeur délégué Fibre Excellence : Bonjour à tous. Je vais vous présenter le site de Fibre Excellence. Cette présentation sera suivie des interventions de la DREAL, l'ARS, AtmoSud et de Santé publique France. Je vous invite à patienter jusqu'à la fin de toutes les présentations avant de poser des questions, car les réponses seront probablement dans le fil.

En introduction, le souci de Fibre Excellence est de faire fonctionner cette usine (la production de pâte à papier) en respectant la réglementation et en limitant au maximum les nuisances et gênes occasionnées à la population.

Cette présentation a pour but de vous démontrer que nous avons pris en compte ces éléments dans notre fonctionnement par la mise en œuvre d'un plan d'actions avec une organisation renforcée sur l'hygiène, la sécurité et l'environnement.

➤ **Investissements humains :**

- moi-même, l'embauche d'un directeur délégué ayant pour mission principale la conformité réglementaire,
- un directeur QHSE (création de poste),
- un responsable Santé Sécurité (création de poste),
- un adjoint au responsable environnement pour renforcer l'équipe,
- trois chefs de projets en charge des projets de développement et d'amélioration de nos rejets.

➤ **Investissements matériels pendant l'arrêt annuel :**

- Chaudière à écorces, par le remplacement de l'électrofiltre qui a amélioré les rejets avec des niveaux très bas et éliminé les suies (Cf. tableau & photo).
- Chaudière à liqueur noire, par la réparation de l'électrofiltre n° 1 et le remplacement complet de l'électrofiltre n° 2, qui a nécessité la construction d'une charpente spéciale. (Ces filtres sont situés à l'avant de la cheminée juste avant le rejet et captent les poussières et matières en suspension.) Après son démarrage du 8 octobre, on a constaté une diminution des émissions de poussières.

- Four à chaux, par l'installation d'un laveur de fumée et le changement du ventilateur avec une augmentation de sa capacité. Cela a nécessité de nombreux réglages pointilleux qui ont apporté des résultats.

Les mesures calculées sont lors du régime de croisière. L'objectif à atteindre est un régime de croisière 360 jours par an.

Après un grand arrêt annuel aussi long, le redémarrage a été difficile, avec une période d'un mois de stabilisation.

➤ **Impact olfactif :**

C'est une mission ardue aux vues de la taille de l'usine avec 3 cheminées, du vent et du nombre de bacs en service.

Un audit « odeur » a été réalisé par la société OLENTICA. Ce qui a nécessité des prélèvements envoyés à un jury sélectionné pour juger de l'intensité de l'odeur.

Suite à cette étude, il a été constaté 8 principales sources d'odeurs.

Les traitements possibles pour y remédier sont :

- réorienter les flux des odeurs dans un four.
- éviter de les produire.
- les traiter avec des destructeurs d'odeur. Le destructeur d'odeur est une molécule se combinant avec les rejets pour former un gaz inodore.

En collaboration avec OLENTICA, un travail a déjà été fait et est prévu sur ces 8 sources d'odeurs :

- réorienter les flux et traiter avec un neutralisateur d'odeur le scrubber (cheminée à l'entrée de l'usine) qui était notre principale source d'odeur. Les flux ont été divisés par 100.
- traiter avec un neutralisateur d'odeur 5 autres sources, prévu fin janvier 2019.
- optimiser les réseaux dans le bac de liqueur noire avec 65 % réorientation des flux dans un four.

La problématique de l'odeur est complexe puisque chaque personne a une perception différente sachant que nous ne sentons pas l'odeur à l'intérieur de l'usine.

Nous sommes attentifs à tous les témoignages reçus.

➤ **Impacts sonores :**

En raison de sa taille, l'usine est bruyante.

Certains appareils émettent des bruits avec des intensités différentes occasionnant de possibles gênes.

La plus importante source de bruit provient des tambours écorceurs.

Aujourd'hui, ces tambours tournent jour et nuit en raison d'un silo en cours de réparation suite à l'incendie de novembre 2017.

Le capotage isophonique de ces tambours a apporté une légère amélioration, mais non suffisante. Une étude est toujours en cours.

La construction d'un mur de protection (cf. photo annexe) a permis de constater une amélioration, mais qui n'est pas suffisante.

L'insonorisation de la station d'épuration est prévue pour février 2019.

➤ **Secteur des eaux :**

Cela concerne nos rejets dans le Rhône.

Des travaux ont été réalisés sur la station d'épuration pendant l'arrêt annuel : remise en état, modification et amélioration d'organes.

Nous n'avons pas encore trouvé de solution pour remédier à la coloration orange de nos rejets dus à la lignine qui est un puissant colorant naturel issu du bois même à faible dose.

➤ **Chiffres :** voir tableaux.

➤ **Métaux :** voir présentation en annexe.

➤ **Les impacts sanitaires :**

Des études ont été menées et validées par une tierce expertise réalisé par INERIS.

L'étude sur la partie soufrée est terminée, mais l'IEM est toujours en cours.

Je vous invite à consulter les conclusions sur l'annexe.

M. le sous-préfet : Merci pour votre présentation. Y a-t-il des questions à ce stade ?

Mme BLANC, FNE 13 : Oui, j'ai une question. Je m'étonne du grand nombre de directeurs qui ont défilé à cette table ? Vous êtes le troisième. Est-ce indiscret de vous demander pourquoi y a-t-il un tel renouvellement de directeur dans cette usine ?

M. CHARLES, directeur délégué Fibre Excellence : Seuls les intéressés pourrait en répondre. Peut-être des choix personnels.

Mme BLANC, FNE 13 : Vue de l'extérieur, c'est une interrogation.

Concernant les tableaux, remarque déjà faite, nous avons demandé face aux indications données que soit précisé le fonctionnement de l'usine. Cette demande n'a pas été prise en compte puisque cela n'apparaît pas dans les documents remis.

M. CHARLES, directeur délégué Fibre Excellence : Je m'excuse, votre demande ne m'est pas parvenue. Notre objectif est de faire tourner l'usine, car une entreprise doit vivre tout en respectant les règles environnementales. Nous adaptons au mieux notre production pour respecter les limites fixées par l'arrêté préfectoral et les limites règlementaires qui nous sont imposées. Si je vous communique les chiffres bruts de tonnages, ces données ne vous parleront pas.

Mme BLANC, FNE 13 : Non, ce n'est pas à ce niveau-là. Est-ce que le faible taux d'émission correspond à une usine qui fonctionne à plein régime ? A 50 % ? C'est très important afin de mesurer les progrès faits.

M. CHARLES, directeur délégué Fibre Excellence : Effectivement, les gros investissements effectués cette année ont permis de dégoulotter l'usine. La production est adaptée et modulée en fonction de nos rejets sachant qu'il manque l'électrofiltre du four à chaux.

Mme BLANC, FNE 13 : Merci. Je demande que ces chiffres apparaissent dans le tableau.

M. CHARLES, directeur délégué Fibre Excellence : Je note la demande.

M. LAURENT, Inspecteur de la DREAL : Pour vous donner un aperçu du régime de fonctionnement actuel de l'usine, l'exploitant nous a indiqué lors de notre dernière visite d'inspection du 30 octobre 2018, un fonctionnement de l'usine à 500 tonnes par jour pour une capacité maximum de 750 tonnes.

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : D'accord, je note la remise en état de la chaudière à écorces. Cependant, concernant la chaudière à liqueur noire, nous sommes revenus aux installations de 1981. On est d'accord ?

M. LAURENT, Inspecteur de la DREAL : Non. Je n'ai pas les chiffres de 1981, mais une telle hypothèse ne peut être affirmée sachant que depuis 1981, de nombreux travaux ont été effectués et les nouveaux électro filtres en place sont beaucoup plus performants qu'auparavant.

M. COUTURIER, *Chef de l'unité départementale des Bouches-du-Rhône DREAL PACA* : J'ajouterais qu'aujourd'hui nous nous positionnons avec les meilleures techniques disponibles selon des valeurs européennes. Pour 2 émissaires, on peut considérer que l'entreprise a appliqué ce principe.

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : Je suis là pour souligner la remise en état des électro filtres.

M. COUTURIER, *Chef de l'unité départementale des Bouches-du-Rhône DREAL PACA* : Ce n'est pas une remise en état, mais une mise aux normes.

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : D'accord. Cependant, nous avons noté la disparition de la fumée blanche sortant de la chaudière à écorces depuis la reprise.

M. COUTURIER, *Chef de l'unité départementale des Bouches-du-Rhône DREAL PACA* : Cela n'a rien à voir avec les électrofiltres.

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : C'est pour cela que je m'interroge. Donc qu'avez-vous fait pour que cette chaudière ne produise plus de fumée blanche ? Car nous avons compris ce que sont les poussières. On se pose des questions. Si ce n'était qu'un réglage, pourquoi n'a-t-il pas été fait bien avant ?

M. CHARLES, *directeur délégué Fibre Excellence* : Comme je l'ai dit précédemment, ce n'était pas que de simples réglages. Les changements d'électrofiltres pendant l'arrêt ont été accompagnés d'importants travaux.

M. GAUDRON, *directeur général Fibre Excellence* : Les 2 cheminées des 2 chaudières passent dans le même conduit. La disparition de la fumée blanche est le résultat de la combinaison de tous ces travaux (changement des 2 électrofiltres, plus réfection d'un des 3 électrofiltres de la chaudière à liqueur noire) qui ont réduit considérablement les poussières permettant visuellement de ne voir que l'humidité résiduelle dans l'atmosphère.

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : Très bien. En revanche, concernant les fours à chaux, la courbe que vous nous présentez est un projet pour l'avenir. Donc aujourd'hui, on constate que lors des redémarrages, les émissions sont réduites pendant quelques jours, mais les émissions de poussières reviennent comme avant. Pour nous riverains, il n'y aucune amélioration sur le four à chaux et les résultats présentés sont inacceptables et tout reste à faire. Ce qui a été fait ne fonctionne pas.

M. le sous-préfet : Nous allons laisser Fibre Excellence répondre, puis nous donnerons la parole à la DREAL pour avoir une vision plus globale de la situation sachant que la réponse à votre question est probablement dans la suite des interventions.

M. CHARLES, directeur délégué Fibre Excellence : Les résultats des mesures des effluents gazeux par des organismes officiels nous sont communiqués 1 mois et demi après. Sachant que nous avons nos propres capteurs que nous utilisons pour vérifier et comparer les valeurs observées.

M. GAUDRON, directeur général Fibre Excellence : En complément de réponse, j'ajouterais que toutes les mesures faites par des tiers (Bureau Veritas) depuis le changement de ventilateur sur le laveur de fumées ont indiqué des valeurs entre 30 et 60 mg. L'impression que vous donne le four à chaux avec ce panache de fumée blanche correspond à 90-95 % d'humidité résultant de l'évacuation de l'eau de lavage restant dans la cheminée. Depuis l'installation du scrubber, les émissions de poussières ont baissé et sont en-dessous des limites fixées par l'arrêté préfectoral, mais légèrement au-dessus des normes européennes. Ce qui est confirmé notamment par le Bureau Veritas et la DREAL.

3.2. INTERVENTION DE LA DREAL – M. LAURENT

Nous allons présenter les différentes actions réalisées sur le site de Fibre Excellence sur les volets inspections et instructions depuis la dernière CSS du mois de mars 2018.

➤ INSPECTIONS :

3 inspections ont été menées :

- **Inspection du 8 juin 2018 :**

Cette inspection circonstanciée a été réalisée suite à un début d'incendie dans le silo à bois le 30 mai 2018 et à différents signalements de dégagement de dioxyde de chlore. Celle-ci était prévue, mais avancée compte tenu des évènements.

3 écarts notifiés :

- absence d'information d'incident à l'inspection des installations classées notamment sur les dégagements de dioxyde de chlore. Concernant ces dégagements, une enquête a été menée et des rapports ont été transmis à l'inspection du travail et à la DREAL.
- 2 écarts sur le risque foudre et les installations électriques qui ont donné lieu à un arrêté préfectoral de mise en demeure en date du 08 octobre afin d'installer les dispositifs de prévention et de protection du risque foudre avant le 31 janvier 2019.

- **Inspection du 30 août 2018 :**

Cette inspection a eu lieu après la reprise de l'usine suite à des signalements de pollution constatée dans le Rhône, qui a donné lieu à un arrêté préfectoral de mesures d'urgence le 31 août 2018, établi en collaboration avec la police de l'eau.

Plusieurs dysfonctionnements ont été constatés :

- des dépassements des valeurs limites d'émissions autorisées.
- un incident de déversement accidentel de produits dans les eaux pluviales lors de l'inspection.
- des problèmes liés au démarrage de l'usine : problème de stabilisation de fonctionnement de la station d'épuration.

- **Inspection du 30 octobre 2018 :**

1. les rejets aqueux :

Des études ont été réalisées dans le cadre de l'arrêté d'urgence. Les premiers résultats transmis montrent un impact faible et insignifiant sur les milieux. Les résultats concernant les sédiments n'ont pas encore été transmis.

Concernant les rejets, après un dépassement durant une dizaine de jours, les résultats montrent un retour à la norme avec des valeurs respectant la limite réglementaire. Toutefois, le problème de coloration noirâtre dû au bois persiste.

3 écarts associés ont été constatés sur la gestion des eaux pluviales et sur la rétention associée à des pollutions accidentelles dû à une mauvaise circulation des réseaux. Il n'y a pas de dispositif efficace pour éviter les déversements accidentels.

Des suites administratives sont en préparation.

2. le bruit :

Un mur anti bruit a été construit autour d'un tambour écorceur.

L'étude APAVE réalisée suite à l'arrêté d'urgence de 2017 n'a pas montré de dépassement sauf au nord-ouest avec des conditions climatiques défavorables.

D'autres études ont été réalisées à différentes périodes : Bureau Véritas à l'école du Petit Castelet et DECIBEL.

Après analyse, il a été constaté un gain de 5 décibels sur l'émergence. Néanmoins, ce gain est insuffisant puisque le résultat est encore au-dessus de la valeur d'émergence réglementée et donc fait état de suites administratives.

3. les odeurs :

Beaucoup d'études ont été réalisées suite à l'arrêté d'urgence en 2017.

La société OLENTICA a identifié 30 sources, dont 8 qui sont les plus importantes génératrices d'odeur.

Un dispositif a été mis en place sur le scrubber en tête de ligne de fibre.

Un écart a été constaté concernant l'incinération des gaz collectés dans les bacs à liqueur noire (ne figure pas dans les 8 principales sources d'odeur dans l'étude OLENTICA).

Des suites administratives sont en cours pour encadrer le plan d'actions. Il a été demandé à l'exploitant de fournir un calendrier de réalisation que nous allons analyser.

➤ **SUIVI DU RESPECT DES APMD ET APU DU 2 OCTOBRE 2017 :**

Nous sommes toujours dans le suivi des arrêtés de 2017 avec :

- une surveillance renforcée imposée avec des mesures tous les 15 jours, sauf pour la chaudière à liqueur noire tous les mois.
- le suivi de l'avancement des mises en conformité des émissaires
- sur la chaudière à écorce :
 - 3 dépassements en poussières constatés. Depuis le 20 août 2019, les valeurs sont très faibles.
 - dépassement en valeur de dioxine furane constaté le 18 septembre 2018, sachant que nous recevons tardivement les résultats, 2 mois après. Résultat isolé, en attente des prochains résultats. Si cela se confirme, la DREAL demandera à l'exploitant une investigation.
- Chaudière à liqueur noire, pas de dépassement constaté.
- Les fours à chaux, sensible car proches de l'école.

- 3 dépassements en poussière depuis le 30 avril 2018.

Les résultats sont consultables dans l'annexe. On constate le retour à des valeurs normales depuis le 13 septembre 2018.

➤ **CONTRÔLES INOPINÉS :**

- le 23 octobre 2018 : Contrôle inopiné sur l'eau : quelques résultats, pas de dépassement.
- les 11 et 12 octobre 2018 : Contrôles inopinés air sur four à chaux : bon niveau de poussière, fort niveau de composés soufrés qui dépasse les valeurs limites.

➤ **INSTRUCTIONS :**

- ERS/IEM :

- Étude initiale ARCADIS de 2016 confiée à INERIS pour une tierce expertise en février 2018 qui a recommandé de nombreux prélèvements supplémentaires. Ce travail d'expertise fait sur cet ERS/IEM est bien plus important que sur tous les autres sites compte tenu de la sensibilité autour de celui-ci.
- Mise à jour de l'ERS/IEM intégrant toutes les recommandations de l'INERIS.
- Réalisation d'une mise à jour intermédiaire de l'ERS/IEM pour instruire les demandes de dérogation selon la note de cadrage de l'INERIS.

- Démarche IED :

La directive IED est la prévention et réduction intégrée de la pollution qui pousse les exploitants à être en conformité avec les meilleures techniques disponibles (MTD) par le 26 septembre 2014.

L'objectif était la mise en conformité aux MTD au 26 septembre 2018.

Le retard dans l'instruction est dû :

- à la transmission tardive des demandes de dérogation (juin 2018).
- aux compléments demandés lors de l'expertise INERIS.

Le retard est récurrent au niveau national pour l'instruction des demandes de dérogations. A savoir, à ce jour, 10 sites font l'objet de demandes de dérogation en cours d'instruction.

- Les objectifs de l'instruction des demandes de dérogation sont :

- les enjeux environnementaux et sanitaires.
- l'analyse technico économique.
- la consultation du public avec la mise en ligne de ces demandes de dérogation.

- ERS/IEM intermédiaire :

- réalisée et transmise le 26 septembre 2018 par le cabinet KALIES.
- complément d'échanges sur les composés soufrés à intégrer pour la consultation du public.
- note de cadrage INERIS pour une mise à jour complète indispensable du paramètre poussière.

- Les projets d'arrêtés préfectoraux :

- fixer à présent les niveaux d'émissions de poussières de la directive IED.

Mme ROUSSEL, école du Petit Castelet : Selon des normes européennes ?

M. LAURENT, Inspecteur DREAL : Oui tout à fait. C'est même un peu plus, car la chaudière à écorce est hors MTD et n'a pas de valeur d'émission dans la directive.

Mme ROUSSEL, école du Petit Castelet : Je comprends pourquoi vous n'avez pas répondu à ma lettre car effectivement tout n'est pas à jour concernant les exigences de l'arrêté préfectoral du 2 octobre 2017. C'est ça ?

M. le sous-préfet : Cet arrêté a été respecté car nous n'étions pas encore aux normes européennes. Sur les 3 émissaires atmosphériques, 2 respectent les normes européennes et le troisième s'en approche. Même aux normes, il y aura toujours des améliorations à apporter, telle est la difficulté de cette activité. Je rappelle que nous sommes à la quatrième réunion de la commission de suivi du site et que des améliorations sont encore nécessaires, mais nous pouvons aussi mesurer collectivement tout le chemin parcouru depuis 2 ans.

Mme ROUSSEL, école du Petit Castelet : Je suis d'accord. Le respect des normes européennes c'est au 28 septembre 2018 ?

M. le sous-préfet : Au 30 septembre 2018.

Mme ROUSSEL, école du Petit Castelet : Et donc la dérogation en cours concerne le respect de ces normes européennes en termes de rejets ?

M. LAURENT, Inspecteur DREAL : Oui mais pas sur tout. En effet, concernant les fours à chaux, l'exploitant demande une dérogation pour les poussières au 30 octobre 2019. Néanmoins, l'inspection ne propose pas cette date.

Mme ROUSSEL, école du Petit Castelet : D'accord, j'ai compris.

M. le sous-préfet : Qu'avez-vous compris ?

Mme ROUSSEL, école du Petit Castelet : Si les valeurs des fours à chaux sont dépassées, il n'y aura pas de dérogation.

M. le sous-préfet : L'objet d'une dérogation est justement le dépassement. Il n'est pas sûr que ce soit accepté. Peut être qu'il va être demandé à l'industriel de baisser ses émissions.

Mme ROUSSEL, école du Petit Castelet : J'ai bien noté toutes ces baisses, mais j'aimerais que les appareils de mesures AirPACA restent pour avoir une preuve au jour le jour. Concernant le bruit, ce matin, la mesure était de 55-60 décibel devant la maison. Je conteste la baisse des 5 décibels.

M. le sous-préfet : Sur le bruit, des efforts ont été faits. M. CHARLES je vous laisse la parole.

M. CHARLES, directeur délégué Fibre Excellence : La principale source de bruit provient du tambour écorceur. La mesure de la construction du mur a été insuffisante et nous continuons à travailler sur ce problème. Il a été commandé une couverture totale des tambours écorceurs. De plus, lorsque le silo bois sera remis en service, nous ferons notre maximum pour ne plus faire fonctionner le tambour la nuit.

M. le sous-préfet : Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : On nous assure qu'un électrofiltre a été installé sur le four à chaux. Cependant, au regard des dépassements en S2 et H₂S, je ne pense pas que l'outil soit efficace. Qu'en pense la DREAL ?

M. CHARLES, *directeur délégué Fibre Excellence* : Je vais vous répondre car nous avons simplifié le nom de l'investissement. C'est électro filtre, plus laveur de fumée.

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : Parlez nous de ce laveur de fumée qui est essentiel pour nous, car plus efficace que les électro filtres ...

M. GAUDRON, *directeur général Fibre Excellence* : Les fumées passent d'abord dans l'électro filtre qui capte les poussières, puis lavées laissant apparaître seulement l'humidité des gaz malodorants.

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : Je fais cette remarque, car avec l'école du Petit Castelet, nous constatons des maux de têtes du personnel et des enfants résultant probablement de ces dépassements de H₂S. Nous sommes satisfaits de vos investissements en tant qu'experts, même si l'avancement est toujours trop long pour nous. Ce sera complètement terminé lorsqu'il n'y aura plus de plaintes des riverains, sachant que les plaintes vont toujours avec le sens du vent. Cela fait 2 mois que nous avons un vent venant du sud, donc pas sur Tarascon. Cependant, dès qu'il y a un vent du nord, les effets sont ressentis par la population de Tarascon.

M. GAUDRON, *directeur général Fibre Excellence* : Une information complémentaire à la présentation de M. CHARLES. Les 2 émissaires sont déjà équipés de dispositifs traitement anti-odeur. Il est prévu début 2019, d'équiper le troisième émissaire, le four à chaux, de ce même équipement pour traiter le soufre par voie chimique.

M. EMERIC, *représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon* : Vous servez vous des expériences d'autres usines ? Dans votre groupe ? Car vous êtes le troisième producteur mondial de pâte à papier. Je pense que vous devriez avoir l'expérience pour faire face. Je suis très surpris que vous deviez faire des études.

M. GAUDRON, *directeur général Fibre Excellence* : Dans notre groupe, les usines se situent loin des villes par exemple au Canada ou en Asie. Nous n'avons pas besoin de faire d'efforts de traitements car il n'y pas de gêne occasionnée par les odeurs.

M. CHARLES, *directeur délégué Fibre Excellence* : Je souligne que le problème des odeurs est complexe par rapport à d'autres problèmes tels les rejets de poussières qui sont mesurables, quantifiables. Or, l'odeur dépend de la perception unique de chaque individu, du sens du vent... Cette usine a pris conscience récemment du problème d'odeur et œuvre à le corriger. Pour revenir à nos usines, celle de Saint-Gaudens a une activité légèrement différente, donc des process différents et propre à elle avec des traitements individuels.

M. FARRE, *représentant du personnel FO, élu CSE* : Je souhaite revenir sur une question posée concernant la production de l'usine. Celle-ci est toujours stable depuis le début d'année, c'est-à-dire 500 tonnes par jour. La baisse des émissions n'est donc pas due à une baisse d'activité. Je souhaite préciser également que, comme l'a dit la direction, les électro filtres remplacés récemment sont de dernière génération et ont diminué considérablement les émissions de poussières. Ce n'est en aucun cas, une remise en état équivalant aux années 1980.

On constate réellement des améliorations depuis ces dernières années. En effet, nous avons connu un problème d'électro filtre il y a 8 ans avec des émissions de poussières considérables pour lesquelles personne n'avait rien dit, mais en tant qu'ouvrier, nous nous étions tout de même interrogés.

Depuis plus d'un an, beaucoup de moyens sont mobilisés diminuant considérablement la pollution malgré quelques problèmes en interne. En effet, concernant le four à chaux, un nouveau ventilateur a été installé il y a une dizaine de jours. Celui-ci fonctionne mieux, mais nous avons alerté la direction qu'il n'y a pas de pièces de rechange sur site. Si le ventilateur lâche, celui-ci nécessitera encore un arrêt de l'usine et un redémarrage en marche dégradée.

Nous souhaiterions avoir des pièces de rechange pour éviter à chaque fois un arrêt de l'usine causant de la pollution et dégradant nos conditions de travail.

Je viens d'apprendre aujourd'hui en tant qu'élu du CSE que nous avons eu un dépassement en dioxine et furanne le 18 septembre 2018. J'ai manifesté à plusieurs reprises au président du CSE depuis le mois de septembre 2018, que les documents de la DREAL ne nous étaient plus transmis.

Je renouvelle ma demande en présence de M. le sous-préfet, que tous les documents et courriers envoyés par la DREAL soient portés à la connaissance des représentants du personnel, membres élus du CSE.

En conclusion, j'ajouterai que de nombreux efforts sont encore à faire en interne notamment sur des capteurs déficients, sur les recopies informatiques, etc...

M. le sous-préfet : Merci pour votre intervention. Assurez vous que tout ce que vous avez dit figurera au procès-verbal avec des modifications à votre demande si besoin avant sa validation.

Je vous propose maintenant une présentation par l'ARS, AtmoSud et Santé publique France.

3.3. INTERVENTIONS DU TRINÔME ARS, ATMOSUD & SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

➤ ARS – Mme HUET

Après avoir remercié **M. le sous-préfet** et s'être présentée, **Mme HUET** rappelle l'historique des actions réalisées par l'ARS :

1. Avis ARS et Santé publique France juin 2017.

L'Agence a été saisie début 2017 par la préfecture suite aux plaintes de riverains. Nous avons sollicité immédiatement Santé publique France sur l'étude du passage aux urgences et des appels au SAMU qui n'avaient montré aucune anomalie.

En tenant compte :

- de la sensibilité des populations autour du site (notamment la présence d'enfants),
- de la nature et teneur des polluants et des nuisances,
- de l'impact à caractère chronique difficile à évaluer, une tierce expertise par l'INERIS a été demandée.

L'avis de l'ARS et de Santé publique France a été rendu en juin 2017 sur le dossier exploitant :

- demander d'abaisser au plus vite des nuisances et assurer le suivi de l'impact des rejets,
- alerter sur une exposition à court terme non prise en compte par l'exploitant.

2. Saisine de Santé publique France et enquête qualitative auprès des médecins généralistes de Tarascon a été lancée.

3. Suivi sanitaire et environnemental avec AtmoSud et Santé publique France lancé fin 2017, début 2018. Nous allons en parler en détail par la suite.

4. Réponse en cours d'élaboration du courrier de la directrice sur la dangerosité éventuelle pour les salariés et élèves de l'école du Petit Castelet.

➤ ATMOSUD – M. MATHIOT

Avant de faire un point sur la surveillance installée en 2018 autour du site Fibre Excellence, sur le suivi des particules fines, **M. MATHIOT**, *référént territorial AtmoSud*, précise le changement de nom AtmoSud, anciennement AirPACA, qui est toujours la même entité indépendante et agréée.

- **Moyens mis en œuvre :**

- Plateforme de signalements des nuisances et symptômes sur smartphone, internet. Celle-ci existait déjà mais nous l'avons fait connaître au travers de réunions, auprès de l'école, des villes voisines, etc...
- Suivi des particules fines, autour de l'école en continu sur l'année 2018, qui peuvent causer des problèmes respiratoires.
- Analyses des retombées atmosphériques avec des jauges placées à l'école.
- Prélèvements ponctuels sur les particules.
- Mesure H₂S à différents endroits. Tous les quarts d'heure à l'école et par tubes passifs à la base nautique et à l'exploitation agricole.
- Station météo France basée à Tarascon pour recouper avec les informations de pollution.

- **Résultats :**

- Signalements nuisances, H₂S, PM10 au niveau de l'école :

Il est démontré par le recoupement des données qu'un réel lien existe entre les signalements de nuisances et la détection de PM10 ou H₂S ou les 2. Les signalements sont bien le reflet d'une pollution.

- Les signalements :

L'application permet d'avoir une visualisation sur la localisation et les dates des plaintes. De janvier 2018 à fin septembre 2018, plus de 100 signalements pour Tarascon et Arles sur l'odeur, le bruit et les poussières.

- La mesure de l'H₂S :

Il y a eu par moment des pics avant l'arrêt, aucun pendant l'arrêt, ce qui montre bien le lien de la présence de cette pollution avec l'usine et beaucoup après le redémarrage.

Les pointes en H₂S sont en lien avec des signalements remontés.

La dernière période de fin d'année montre un faible nombre de signalements.

- Les PM10 :

Ces valeurs sont mesurées tous les quarts d'heure pour obtenir une valeur horaire, puis journalière.

On constate plusieurs forts pics en PM10 avant et après l'arrêt de l'usine au niveau de l'école.

De plus, on voit des particules pendant l'arrêt de l'usine prouvant que Fibre Excellence n'est pas la seule source à provoquer ces pollutions.

Une rose des vents montre les concentrations de PM10 mesurées à l'école heure par heure avec la prise en compte du sens du vent qui montre des pollutions en lien avec les rejets de Fibre Excellence par vent de secteur Ouest, Nord-Ouest, mais également quelques pointes venant d'une direction Nord avec le mistral notamment pendant l'arrêt de l'usine en été qui ne concerne de fait pas du tout Fibre Excellence. Les sources ne sont pas connues avec certitudes, mais il est possible que les tas de gravats présents dans la ZI Fluviale en soit la cause par remise en suspension dans l'air à l'occasion de périodes sèches et ventées.

- Les dépassements journaliers :

Le graphique présente les moyennes journalières à l'école du Petit Castelet, Arles, Avignon, Salon de Provence et Marseille. On constate que les valeurs enregistrées en début d'année, parmi les plus élevées, sont à l'école du Petit Castelet et ont une contribution des rejets de l'usine. Pendant l'arrêt du site, les niveaux ont diminué mais des pointes sont apparues sans lien avec Fibre Excellence, mais résultant d'un empoussièrément général.

Lors de la phase de redémarrage de l'usine, il y a eu de nombreuses périodes d'empoussièrément corrélées avec des nuisances et odeurs puis après l'achèvement de cette période de redémarrage, en fin d'année, les niveaux sont devenus plus faibles au niveau de l'école qu'ils ne l'étaient en début d'année. Ce constat fait écho aux aménagements que l'industriel a effectués concernant ces émissaires atmosphériques et aux respects de ces normes de rejets en poussière.

- La réglementation PM10 :

La valeur limite journalière est de 50 microgrammes/m³/j, avec 35 dépassements par an autorisés.

Sur Tarascon, 8 dépassements journaliers ont été constatés en 2018, dont 2 en lien direct avec Fibre Excellence (le 31 mars et 4 septembre).

Les 6 autres journées ont été des phénomènes généralisés ressentis dans l'ensemble du département.

A ce jour, la moyenne annuelle 2018 enregistrée à l'école est de 24 microgrammes/m³ (valeur limite pour la santé humaine de 40 µg/m³/an).

- Les PM10 à l'école, chez le maraîcher et à la base nautique :

On remarque que le 31 mars 2018 à l'école, un fort empoussièrément a eu lieu, mais qu'il n'a pas été constaté sur les 2 autres lieux (phénomènes localisés de pollution).

Le 24 septembre, 116 microgrammes de PM10 ont été relevés chez le maraîcher, ce qui est très élevé puisque 50 est la valeur limite autorisée. Cette journée était sèche avec du mistral et les sources à l'origine de ces niveaux sont à la fois l'usine, mais aussi l'empoussièrément général par vent fort (66 µg mesuré à l'école ce même jour alors que les rejets de l'usine ne la concernaient pas).

Les mesures en granulométrie effectuées chez le Maraîcher montre que les phénomènes d'empoussièrément sont autour des PM10 et pas dans les plus fines particules comme les PM2,5 ni dans le PM1.

- **Reste à faire :**

- poursuivre l'analyse des tubes passifs H₂S qui semble indiquer un respect des Valeurs Toxicologiques de Référence à l'école, à la base nautique et chez le maraîcher.
- mesures PM jusqu'en début d'année 2019.
- analyse des relevés d'octobre à la fin d'année qui semble indiquer une situation améliorée.
- analyse des Jauges Owen à l'école du Petit Castelet.

- **Conclusion et suites :**

La zone subit en effet bien des nuisances en lien notamment avec l'usine.

La mesure des PM et de l'H₂S a montré un respect des seuils réglementaires au niveau de l'école au cours de cette année 2018 de mauvais fonctionnement de l'usine.

La situation en termes de PM s'est améliorée depuis le mois d'octobre.

Très peu de plaintes olfactives ont été enregistrées à l'école, ni même ailleurs dans cette zone en octobre/novembre, mais la vigilance reste de mise car les travaux de l'usine concernant les odeurs et le bruit n'ont pas encore été réalisés.

Arrêt du suivi des PM et de l'H₂S en début d'année 2019 avec le déplacement des appareils de mesure dans un quartier d'Arles proche de la N113.

AtmoSud reste mobilisé sur la problématique de ce lieu notamment par le suivi des signalements via la plateforme (internet / téléphone / smartphone). Ce dispositif a montré en 2018 qu'il permettait de suivre les phénomènes de pollution (nuisances, symptômes, PM, H₂S) rencontrés dans ce secteur. Il permettra en 2019 de suivre l'évolution de la situation de ce territoire et d'apprécier l'amélioration ou la dégradation.

Notre engagement AtmoSud est de produire un rapport détaillé en 2019 de toutes ces séquences de mesures effectuées tout au long de l'année 2018.

M. CORREARD, *représentant de la commune de Tarascon* : Sachant qu'il n'y a aucune plainte de Beaucaire, pourquoi ne pas retirer celui-là plutôt que celui de l'école ?

M. MATHIOT, *référént territorial AtmoSud* : En effet, à Beaucaire, en 2018, le constat est qu'il y a très peu de signalements malgré notre demande. Peut-être qu'ils sont moins impactés ou ne souhaitent pas remonter les informations. Cette plateforme reste active de façon permanente et en tous lieux. Le suivi de la situation de ce territoire s'articulera autour de cette plateforme de signalements, en la portant à connaissance des citoyens.

➤ SANTÉ PUBLIQUE FRANCE – DOCTEUR CHAUD

Le **Dr CHAUD**, *Santé publique France*, présente le bilan sanitaire du suivi des nuisances et des symptômes de la plateforme de signalements depuis le 1^{er} janvier 2018 jusqu'à la semaine dernière.

Cette surveillance sanitaire est essentiellement basée sur la santé déclarée à la plateforme d'AtmoSud et complétée par le recours aux soins.

Suite à l'enquête réalisée par l'ARS auprès des médecins :

- 97 au total ont été contactés.
- 14 ont accepté un entretien.
- 6 ont accepté de signaler des plaintes ou symptômes émanant des inhalations de l'usine.

Ce réseau a été long à mettre en place et est opérationnel depuis le 20 septembre 2018.

Les résultats concernent uniquement les signalements par la plateforme du 1^{er} janvier au 25 novembre 2018 :

- La fréquence des plaintes :
 - 174 plaintes recensées dont les trois quarts concernent Fibre Excellence.
 - En moyenne, 3 à 4 plaintes hebdomadaires.
 - Une recrudescence de plaintes au démarrage. 46 du 8 août au 30 septembre.
 - Une diminution des plaintes pendant la fermeture (2 plaintes) et depuis début octobre (3 plaintes).

Sur l'ensemble de ces plaintes, 18 (10%) sont d'origine inconnue.

Sur les graphiques, on constate :

- Une diminution jusqu'à la fermeture de l'usine, puis une forte augmentation au redémarrage et enfin très peu de plaintes depuis octobre.
- Des pics de signalements avant et après le redémarrage de l'usine allant jusqu'à 15 plaintes hebdomadaires.

- La description des plaintes :
 - Liées à la météo et au vent.
 - Peu de signalements coté Arles avant les travaux, puis une augmentation après travaux.
 - La nature des plaintes est essentiellement l'odeur.
 - Les plaintes pour le bruit sont stables.
 - Les plaintes concernant les poussières sont divisées par trois après travaux.
 - Le type d'odeur est essentiellement de type soufré. Ce qui est cohérent avec les observations d'AtmoSud et les relevés d'H₂S.

- Les plaintes avec symptômes :
 - 52 au total, dont 32 avant travaux.
 - Stables après travaux (36)
 - Beaucoup plus de céphalées et nausées après le redémarrage, ce qui est cohérent avec une exposition à l'H₂S.
 - Le réseau de médecins n'a pas été activé, le seuil de plus de 5 plaintes avec symptômes en 24h n'ayant pas été dépassé.
 - Au total, une seule journée, le 5 avril, avec 6 plaintes avec symptômes, mais le réseau de médecins n'était pas encore actif.

- Conclusion :

Le suivi des plaintes et des symptômes signalés par les riverains peut être considéré comme pertinent pour évaluer et suivre l'impact sanitaire à court terme, dans la mesure où leur importance et leurs caractéristiques sont corrélées :

- aux évènements survenus au sein de l'usine au cours du temps.
- aux signalements uniquement en période d'activité de l'usine.
- disparition pendant la période de fermeture.
- augmentation pendant le redémarrage.
- amélioration à partir d'octobre.
- à la météo.
- aux niveaux d'exposition à l'H₂S mesurés par AtmoSud.

Des études montrent en effet que :

- une exposition répétée à des odeurs désagréables peut être associée à divers problèmes de santé (symptômes irritatifs, symptômes somatiques généraux de type fatigue, céphalées, nausées, des troubles psychologiques de troubles de l'humeur et du sommeil, anxiété, dépression...).
- une exposition répétée au bruit peut être également associée à des effets néfastes sur la santé (diminution de la qualité du sommeil, fatigue...).

Pour finir, cette surveillance répond aux objectifs :

- de suivre l'évolution spatiotemporelle des plaintes et des symptômes.
- de contribuer au suivi des impacts des mesures prises par l'industriel.

Nous sommes conscients que la représentativité des signalements est globalement sous-estimée puisqu'un signalement peut correspondre à un nombre important de personnes incommodées, mais la plateforme demeure cependant un dispositif très efficace pour détecter d'éventuels dysfonctionnements.

M. le sous-préfet : Merci. La parole est à l'ARS.

Mme HUET, ARS PACA : présente le bilan de cette double surveillance environnementale avec AtmoSud et sanitaire avec Santé publique France qui a été innovante en sachant s'adapter aux problèmes rencontrés par les populations.

Tout d'abord, il y a une bonne corrélation entre les plaintes et les pics mesurés. Ce qui signifie que même si ces symptômes ressentis n'ont pas amené à une consultation médicale, ceux-ci sont bien réels et corrélés avec les pics mesurés.

Le croisement du bilan environnemental et sanitaire d'AtmoSud et Santé publique France, du 1^{er} janvier au 30 septembre, démontre une dégradation de la situation en termes de nuisances déclarées et de rejets mesurés. Cependant, depuis octobre, on constate une amélioration de la situation avec une baisse des nuisances et la baisse des concentrations en H₂S . Cette tendance est à confirmer d'ici la fin de l'année.

La météo pluvieuse dernièrement a probablement aidé à la baisse de ces nuisances, mais pas seulement. C'est pourquoi, il est encore trop tôt pour le confirmer.

Même si les valeurs limites réglementaires sont respectées, avec le retrait du matériel d'AtmoSud, nous pensons qu'il faudrait continuer à travailler ensemble en poursuivant les mesures en continu pour permettre de les corréler avec les plaintes et symptômes signalés.

Mme HUET, ARS PACA : Notre recommandation, M. le sous-préfet, est de continuer à travailler avec vous et avec Fibre Excellence afin de déterminer par quel moyen continuer les mesures à l'école du Petit Castelet, lieu sensible avec la présence de jeunes enfants. Ceci est une recommandation, car nous ne pouvons pas l'exiger. Malgré l'arrêt de ses mesures, AtmoSud restera notre partenaire avec sa plateforme de signalements active et la collaboration de Santé publique France.

Il est important de conserver ces partenariats innovants pour interpréter collectivement les résultats.

Enfin nous recommandons également de poursuivre la surveillance du bruit ainsi que la maîtrise du bruit et des émissions liées aux odeurs.

M. le sous-préfet : Merci beaucoup, y a-t-il des questions ? Des interventions ?

M. CORREARD, représentant de la commune de Tarascon : Madame, vous n'avez pas parlé d'exigences, moi non plus. Mais la mairie refuse le retrait des capteurs de mesure se trouvant à l'école du Petit Castelet. Je n'ai rien contre Beaucaire, mais si un capteur est à enlever c'est celui de Beaucaire. Ensuite, concernant la page 13 de la présentation, il est inscrit « pas d'amélioration de l'usine et refus de signalements par les riverains ». Pourriez-vous m'expliquer la signification ?

Dr CHAUD, Santé publique France : Oui, en effet. Lors de réunions publiques, certaines personnes ont dit ne plus vouloir participer aux signalements. Ces dernières avaient participé à la mise en place d'un réseau de nez par AtmoSud quelques années auparavant et avaient signalé régulièrement les nuisances ressenties sans voir les résultats de leur investissement en termes d'amélioration des émissions de l'usine.

M. CORREARD, représentant de la commune de Tarascon : Quelles réunions publiques ?

Dr CHAUD, Santé publique France : A l'école du Petit Castelet.

M. MATHIOT, référent territorial AtmoSud : En fait, au moment où nous avons décidé de commencer cette étude environnementale dans le secteur, une option était de constituer un observatoire de personnes engagées à nous faire remonter toute une année durant les signalements. Si une personne abandonne, tout le suivi tombe à l'eau, trop difficile à tenir dans le temps. Donc nous avons privilégié le fait de faire connaître la plateforme de signalements à distance qui existe tous les jours et de suivre les signalements faits spontanément par les riverains incommodés.

M. CORREARD, représentant de la commune de Tarascon : Qu'il y ait un manque de communication, je suis d'accord. Mais peut-être peut-on mettre une page dans le Tarascon info qui est le magazine de la mairie ?

M. MATHIOT, référent territorial AtmoSud : Relativisez cette phrase. C'est simplement une discussion qui mentionne que les résultats sont en dessous de la réalité.

M. CORREARD, représentant de la commune de Tarascon : On est d'accord.

M. EMERIC, représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon : Pour diffuser votre plateforme, avez-vous des plaquettes ?

M. MATHIOT, référent territorial AtmoSud : Oui, ces plaquettes ont été distribuées lors de réunions privées et publiques à l'école à de nombreux parents. Santé publique France a également envoyé des courriers à toutes les municipalités avec un argumentaire présentant l'intérêt de s'intéresser à la santé des riverains et présentant la plateforme de signalements. Étant donné que la surveillance continue, nous sommes preneurs de toutes initiatives qui fassent connaître l'application. Je vous transmettrai les plaquettes, informatiquement également pour une diffusion élargie.

M. EMERIC, représentant du syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon : Nous souhaitons distribuer cette plaquette à tous les habitants de Tarascon.

M. MATHIOT, référent territorial AtmoSud : Nous allons également être plus en lien avec l'industriel en lui signalant en direct chaque plainte sans attendre 3 plaintes comme initialement décidé. Je souhaiterais signaler que les mails reçus des différents acteurs ne seront pas comptabilisés. Il faut vraiment renseigner la plateforme afin que l'information arrive au bon endroit.

M. VALETTE, école du Petit Castelet : J'é mets une réserve quant à la situation financière de la société Fibre Excellence qui serait en cessation de paiement si un protocole d'accord avec l'agence de l'eau n'avait pas été conclu. Je pense qu'aider une entreprise dans une difficulté financière à ce niveau, la moindre des choses est de demander des garanties et des cautions.

M. le sous-préfet : Le protocole entre l'agence de l'eau et Fibre Excellence intéresse uniquement ces deux personnes morales. Ce sujet ne relève pas de la compétence de la CSS. Nous sommes ici pour évoquer des conditions environnementales et d'ailleurs aujourd'hui, nous observons que la démocratie participative fonctionne.

Pour conclure, je note que des progrès ont été réalisés et qu'aujourd'hui des choses restent à faire. Je remercie tous les services de l'État et ses partenaires pour leur engagement, leur mobilisation et le temps qu'ils ont consacré à la préparation de cette commission. Aujourd'hui, nous avons démontré la volonté d'être le plus transparent possible dans l'accompagnement du sujet. En effet, nous avons réuni plus de commissions que la réglementation le demande.

Avant de nous quitter, je vous rappelle les points que nous avons retenus :

- Une amélioration de la transmission des éléments de données.
- Un maintien de suivi avec AtmoSud à l'école.
- Un appui des services médicaux et un rappel à la vigilance de l'ARS.
- Une vigilance sur les émissaires atmosphériques en rapport avec les fours à chaux.
- Un avancement dans le bon sens avec plus de transparence.
- L'importance des constats de ce qui va bien et mieux.

Je vous remercie tous pour votre présence.

La séance est levée à 12 heures 50.

Liste des participants

- **Services de l'État :**

M. Michel CHPILEVSKY : sous-préfet d'Arles
Mme Caroline QUAIX-RAVIOL : secrétaire générale de la sous-préfecture d'Arles
Mme Karin VAN MIGOM : sous-préfecture d'Arles
Mme Claire LAGET : sous-préfecture d'Arles
M. Patrick COUTURIER : DREAL PACA
M. Philippe LAURENT : DREAL PACA
M. Djamel SAÏFI : DREAL PACA
Mme Karine HUET : ARS PACA
Mme Maria CRIADO : ARS PACA
Mme Cécile MORCIANO : ARS PACA
Mme Hélène EGEA : ARS PACA

- **Collectivités territoriales :**

M. Guy CORREARD : commune de Tarascon
M. Guy LUPERINI : Syndicat Mixte Sud Rhône Environnement

- **Associations et riverains :**

M. Bruno EMERIC : syndicat des exploitants agricoles du canton de Tarascon
M. Bernard CATHELAN : Ligue des Alpilles
Mme Marie-Odile ROUSSEL : école du Petit Castelet à Tarascon
M. Marcel VALETTE : école du Petit Castelet à Tarascon
Mme Annick BLANC : France Nature Environnement

- **Exploitants :**

M. Jean-Christophe PEROT : SEDE environnement
M. Étienne BUISSON : SEDE environnement
M. Philippe GAUDRON : Fibre Excellence
M. Paul-Camille CHARLES : Fibre Excellence
Mme Marylène RHODE-BERNARD : Fibre Excellence
M. Frédéric BOUSQUET : Fibre Excellence

- **Salariés :**

M. Gaël ASSANTE DI CAPILLO : Fibre Excellence
M. Yannick FARRE : Fibre Excellence
M. Armand MARTIN : Fibre Excellence
M. Richard GAGNAC : Fibre Excellence
Mme Marie-Caroline GARNIER : Fibre Excellence

- **Personnes et organisme associés :**

M. Frédéric IMMEDIATO : agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
M. Sébastien MATHIOT : AtmoSud
M. Romain BOISSAT : AtmoSud
M. Pascal CHAUD : Santé publique France